

*Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation*

● (1310)

Oui, il y a eu des difficultés, mais ces difficultés n'ont pas découlé des négociations. Ce qu'il y a surtout de nouveau là-dedans, c'est probablement qu'on pourra encore négocier. Si des rajustements sont faits au Canada, on rajustera la taxe imposée. Qu'est-ce qu'un pays peut demander de plus à un autre pays?

Les députés ont parlé de souveraineté. Chaque fois qu'un pays conclut un accord, il perd un peu de sa souveraineté. Il doit en effet satisfaire à certaines normes et exigences du pays avec lequel il tient des négociations. Dans le cas des exportations de fruits et légumes, il doit satisfaire à des normes d'hygiène. Dans le cas des exportations de denrées alimentaires et de viande, il faut respecter les règlements sanitaires, dont la liste est interminable. Quel que soit le marché commercial que nous concluons, nous nous engageons à respecter les normes d'un autre pays parce que c'est ce qu'il désire. Le client est roi dans le secteur privé.

Le client, en l'occurrence les États-Unis, nous a fait savoir ce qu'il voulait et a conclu un compromis avec le Canada. Cette affaire est restée sur la table des négociations, comme il se doit, ce qui n'aurait pas été le cas si un projet de loi avait été adopté, comme cela se serait inévitablement produit, si l'on n'avait pas mené ce genre de négociations. Il est immoral de ne pas reconnaître au gouvernement et à cette industrie le mérite qui leur revient pour les projets qu'ils ont faits et les négociations qu'ils ont menées à bien.

Lorsque le parti conservateur est arrivé au pouvoir en 1984, il a remplacé l'ancien gouvernement dont le premier ministre avait fait l'objet de propos méprisants et insultants. Voilà le genre de rapports que nous entretenions avec les États-Unis. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, on nous a demandé de nous rappeler que l'ancien premier ministre du Canada avait déclaré à la Reine du Commonwealth à propos de la Constitution que si cela ne lui plaisait pas, c'était la même chose et qu'elle devrait la signer quand même. C'est une mauvaise position à prendre pour un gouvernement qui souhaite établir de bonnes relations.

Lors de la Conférence sur le droit de la mer, lorsque nous avons négocié la limite de 200 milles et ses exceptions, nous n'avons pas bénéficié des votes de nos partenaires du Commonwealth aux Nations unies. Ils ne nous les ont pas accordés. Ni le premier ministre, ni le ministre des Affaires extérieures d'alors n'ont demandé l'appui de nos légations étrangères. Il ne faut pas imputer au gouvernement actuel les erreurs du passé.

Toutes les négociations commerciales qu'ont entreprises les États-Unis depuis les années 30 ont été soumises à la loi alors en vigueur qui permettait au Département américain du Commerce d'imposer des droits ou des amendes à ses frontières si une industrie donnée, dans un endroit donné des États-Unis, devait en souffrir. Cette disposition existe depuis quelque temps et nous n'avons jamais pu y passer outre dans nos négociations avec les États-Unis. Pourquoi alors critique-t-on le gouvernement qui est lié par un traité et un accord historiques? Il faut blâmer non pas ce qui s'est fait récemment, mais

la négligence des négociateurs commerciaux depuis 1935 environ. Il ne faut pas oublier que le parti libéral a été au pouvoir pendant près de 39 des 49 dernières années. Il a mené ces négociations et il s'envoie maintenant lui-même des flèches empoisonnées.

Le gouvernement d'aucun pays ne devrait être tenu par l'opposition ou par l'électorat de livrer au public tous les détails de ses projets de négociation. Une telle exigence n'est pas souhaitable. Je prendrai comme exemple le cas des négociations sur les pêcheries. A cette époque, aucun député de l'opposition ne pouvait prévoir la teneur du cahier de négociation du gouvernement libéral. En dépit des questions précises qui leur étaient posées, les députés libéraux ne laissaient rien transpirer. Sans être d'accord avec l'optique adoptée, notamment à l'occasion de la Conférence sur le droit de la mer et du règlement de la question de la limite des 200 milles, j'étais tout à fait disposé à souscrire aux exigences du premier ministre et des ministres d'alors en matière de secret. Aucun joueur de poker ne montre ses cartes avant que les jeux ne soient faits. Aucun chef d'entreprise ou président de conseil d'administration ne révélerait en totalité à ses actionnaires le programme d'expansion et de croissance de sa société. Les gens d'affaires s'efforcent d'entretenir les meilleures relations possibles avec leurs clients et de mériter leur estime. Le gouvernement de notre pays peut difficilement mériter l'estime du Royaume-Uni, de la Communauté économique européenne ou du Japon s'il est critiqué, condamné et cloué au pilori par les partis d'opposition.

Le Parlement s'appuie sur trois partis et il doit être soutenu dans ses initiatives commerciales, quel que soit le parti au pouvoir. Ce qui affaiblit le Canada dans toute négociation qu'il entreprend en vue du libre-échange, c'est le climat de critique aveugle et insensée que créent les partis d'opposition.

**M. Langdon:** Et que dire de votre propre bureau du bois d'oeuvre?

**M. McCain:** Les représentants de notre bureau du bois d'oeuvre ont rencontré notre caucus et j'ai assisté à la réunion. Ils ont félicité le gouvernement d'avoir conclu cette entente.

**M. Langdon:** Allons donc!

**M. McCain:** Il l'a fait. J'ai assisté à cette rencontre. J'ignore ce que les membres de ce bureau ont dit individuellement, mais je connais leur version officielle. Ils ont effectivement demandé...

**M. Parry:** Comment pourrait-il en être autrement Fred?

**M. McCain:** Une minute, voulez-vous. Le bureau a effectivement demandé que les négociations se poursuivent sur la base des renseignements fournis par le député de Fundy—Royal (M. Corbett), à savoir que l'application de ce droit n'était pas justifiée dans les provinces de l'Atlantique. Le bureau n'en a pas moins conclu que nous n'aurions pas pu passer un meilleur accord compte tenu des circonstances. Il nous a demandé de poursuivre les négociations en vue d'obtenir de meilleures conditions pour les provinces de l'Atlantique qui assument des coûts équivalents aux critères établis. On procèdera certes à de telles négociations.